

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2012

---

**FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX DE SOINS CRÉÉS PAR LES MUTUELLES - (N° 424)**

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT SÉANCE****AMENDEMENT**

N ° 8

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Chassaigne, M. Dolez et M. Sansu

-----

**TITRE**

Compléter le titre de la proposition de loi par les mots :

« et visant à permettre aux mutuelles d'instaurer des différences dans le niveau des prestations servies à leurs assurés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.